

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CASSIS

L'an deux mille vingt, le vingt et un du mois d'octobre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CASSIS s'est assemblé à l'Oustau Calendal, sous la présidence de Madame Danielle MILON, Maire.

N°81

Date de Publication
23 OCT. 2020
Date de Transmission au Contrôle de Légalité
23 OCT. 2020
Date de la convocation
13 octobre 2020

Présents :

Mmes BRUNET, FIGARELLA, GOBET, HERVE GENOVESI, HATEMIAN-SOLARI, LABI-MALAKIAN, LAFAYSSE, LOVERA, PADOVANI FAURE-BRAC, SAGAUT, VAUTRIN, VEILEX.
MM. BARRAL, BOYER, BURZIO, CHAIX, CHAUSSIDIÈRE, DENONFOUX, DE CANEVA, FAVIER, FIGAROLI, JULLIEN-FIORI, MACHERAS DE MONTILLET, MORTELETTE, REYMOND.

Pouvoirs :

Mme MATEO à Mme le Maire
M. DE SOUSA à M. DENONFOUX
M. MAS-FRAISSINET à M. FAVIER

Madame Lisa HERVE GENOVESI a été élue secrétaire.

Objet : Personnel communal. Direction Enfance Petite Enfance. Création d'un emploi.

Madame le Maire expose à ses collègues que :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Depuis fin août 2020, l'emploi de directeur/trice du multi accueil la Respélido est vacant suite au départ de l'agent contractuel qui occupait le poste sur un grade de cadre de santé de 2^{ème} classe.

Il convient aujourd'hui, pour le bon fonctionnement du service, de recruter un directeur/trice du multi accueil et par conséquent de créer un emploi de puéricultrice territoriale de classe normale à temps complet, dont les missions sont les suivantes :

- Encadrer environ 20 agents (horaires, respect des normes d'encadrement, évaluations...)
- Piloter le projet pédagogique
- Impulser une réflexion et une dynamique d'équipe
- Mettre en œuvre et coordonner des actions éducatives, médicales, psychopédagogiques ou techniques, l'accueil des enfants porteurs de handicap...
- Assurer la gestion administrative et budgétaire (inscriptions, commission d'attribution des places, dossiers administratifs, élaboration du budget, diffusion de l'information, gestion de l'équipement et des stocks...)
- Assurer la veille et prévention sanitaire, hygiène et sécurité (contrôler l'application des règles d'hygiène et de sécurité, organiser la surveillance médicale des enfants, prodiguer des soins médicaux aux enfants...)

- Etablir une relation et une communication de proximité (accueillir et renseigner les parents, gérer les listes d'attente...)
- Développer et animer les partenariats (assurer les relations avec les partenaires institutionnels, identifier et mobiliser les partenaires internes et externes)

Dans l'hypothèse où il serait impossible de recruter un fonctionnaire ou un cadre inscrit sur liste d'aptitude disposant du profil requis, cet emploi permanent pourra éventuellement être pourvu par un agent non titulaire en vertu d'un contrat à durée déterminée. L'agent non titulaire sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade de puéricultrice territoriale de classe normale et devra justifier du niveau d'études, des diplômes et de l'expérience professionnelle requis pour occuper l'emploi.

Le rapporteur propose au conseil municipal d'approuver la création du poste telle que mentionnée ci-dessus et de modifier le tableau des effectifs.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide d'adopter à **l'unanimité** la proposition du rapporteur.

Ainsi fait et délibéré, le 21 octobre 2020.

Le Maire,
Danielle MILON

